



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023 – 17H30
MOLINES EN QUEYRAS**

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

Absents : GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

Préambule : présentation de Marc Fiquet, Directeur du Parc Naturel Régional du Queyras.

1/ Approbation du compte rendu du 27 septembre 2023.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 27 septembre 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Renouvellement de la convention d'intervention foncière avec la SAFER PACA.

Madame le Maire indique que la présente convention constitue le cadre général d'intervention entre la commune de Molines en Queyras et la SAFER PACA. Elle a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du service que la SAFER apporte à la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2022.

Madame le Maire précise que la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés des communes est assurée par la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras. Madame le Maire donne lecture des points essentiels dudit rapport, qui a été communiqué préalablement à la séance, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Convention pour les forfaits de ski alpin – saison 2023/2024.

Madame le Maire rappelle le contexte ayant conduit à apporter une aide aux familles pour les forfaits de ski alpin (la gratuité des forfaits de ski pratiquée pour les jeunes de moins de 18 ans n'est plus tolérée par le législateur et donc plus possible pour l'hiver prochain).

La prise en charge financière se fait désormais comme suit : la Commune participe à hauteur de 60 euros, reste à la charge des familles 20 euros par enfant.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Convention clé de répartition des frais de secours – saison 2022/2023.

Madame le Maire évoque le principe de répartition entre les communes d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château Ville-Vieille, Molines en Queyras et Saint-Véran, des frais engagés par la réalisation de la prestation de mise à disposition d'une ambulance privée et du transport sanitaire primaire dans le cadre de l'organisation des secours sur pistes.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Créances impayées, admission en non-valeur – Budget Commune.

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier par courrier du 29 septembre 2023, Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'annuler des créances qui sont jugées irrécouvrables depuis l'année 2018 concernant le budget commune. Il convient de passer les mandats afférents en non valeurs sur le budget concerné. Le montant des créances impayées s'élève à 17 437.72 €.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Créances impayées, admission en non-valeur – Budget Eau.

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier par courrier du 29 septembre 2023, Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'annuler des créances qui sont jugées irrécouvrables depuis l'année 2018 concernant le budget Eau. Il convient de passer les mandats afférents en non valeurs sur le budget concerné. Le montant des créances impayées s'élève à 8 698.30 €.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Demande de subvention dans le cadre de recherche de fuite d'eau.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de se mettre en conformité avec le schéma directeur d'eau potable et d'engager une phase de sectorisation afin de garantir un meilleur rendement, et dans un souci d'économie de l'eau.

L'estimation du projet est de 19 301.89 € HT. Le financement pourrait être assuré par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % soit 9 650.95 € et 30 % par le Département des Hautes-Alpes soit 5 790.56 €. Le reste est pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Demande de subvention pour les travaux de voirie.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe supplémentaire affectée à la voirie.

L'estimation du projet est de 113 569.85 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 55 % soit 62 463.42 €. Le reste est pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Demande de subvention pour l'aménagement de jeux ludiques et de loisirs JO 2024.

Madame le Maire énonce au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes pour les aménagements de jeux ludiques et de loisirs dans le cadre des JO 2024.

L'estimation du projet est de 42 812.50 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 50 % soit 21 406.25 € Le reste est pris en charge par la commune en auto financement.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Changement garants affouage.

Madame le Maire précise que le renouvellement des garants affouage de la commune avait été effectué lors d'une réunion affouage qui s'était déroulée le 2 juin 2021.

Aujourd'hui, Monsieur Faure Didier souhaite laisser sa place à Monsieur Humbert Guillaume.

Vote : Pour à l'unanimité

12/ Prise en charge des forfaits de ski alpin.

Comme chaque année, Madame le Maire propose la prise en charge des 20 % restants au niveau du prix des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune, le reste étant financé par la Régie des remontées mécaniques.

Une délibération a été prise à ce sujet lors du Conseil Municipal du 7 septembre 2023 permettant de voter le montant de prise en charge des forfaits soit 1827,40 €.

Le montant voté n'était pas exact, en effet, 2 forfaits saison n'étaient pas pris en compte, soit 138,40 € supplémentaires.

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Informations quant au souhait de la Pharmacie d'Aiguilles de déménager.
- Présentation du projet d'aménagement du Col Agnel dans le cadre de la politique Grands Cols du Département des Hautes-Alpes.
- Habillage en bois des moloks de la commune : le service technique va commencer cet hiver.
- Projet d'organiser d'un repas entre les élus de la commune et ceux de Pontechianale (rencontre et échanges sur les fonctionnements respectifs).
- Information quant à la réception de l'arrêté préfectoral concernant la dénomination commune touristique.
- Point sur l'enquête relative à l'occupation saisonnière des résidences secondaires (en cours d'élaboration).
- Retour sur le pot de remerciement à destination des membres des associations avec Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal le samedi 21 octobre à 11h dans la salle des Myosotis.
- Prochaine commission logement le mercredi 8 novembre 2023 à 17h.
- Travaux à Fontgillarde : route fermée à la circulation à la sortie du village (côté Col Agnel) en raison de travaux de confortement du mur de soutènement réalisés par le Département des Hautes-Alpes. Mise en place d'une déviation par la piste forestière de l'Aigue Agnelle.

Fin de la séance à 19h50.

Le Maire

GARCIN Valérie

